

0420079H
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL ETIENNE MIMARD
32 RUE ETIENNE MIMARD
42021 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477495920

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 87
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2023

Réuni le : 26/06/2023

Sous la présidence de : Francis Gerard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 14

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

CREDITS D'ETAT et PLUES-VALUES

Répartition des crédits d'Etat suite au compte financier 2022 et notification 2023 :

BOP 141 :

- 23.21 € pour les stages en entreprise
- + 27.36 € pour les droits de reprographie
- + 600.00 € pour les crédits TICE

BOP 230 :

- 655.60 € pour le fds social cantines
- 400.00 € pour le fds social lycéens

Ouverture des plus-values au ALO transférées au AP

+ 1454.05 € - remboursements MAIF

Ouverture des plus-values au AP

+ 8298.00 € - ventes diverses

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0